

Politiques et programmes nationaux de santé

dossier coordonné par

Jean-Claude Henrard

Professeur de santé publique,
ancien membre du Haut Comité
de la santé publique

Pierre-Henri Bréchat

Médecin de santé publique,
Service de santé publique et
économie de la santé, groupe
hospitalier Lariboisière Fernand-
Widal (AP-HP), chercheur associé
au Laboratoire d'analyse des
politiques sociales et sanitaires
de l'École nationale de la santé
publique (LAPSS/ENSP)

Depuis les années soixante-dix, la France a entrepris la révision de ses politiques publiques dans le secteur de la santé, à l'instar des pays occidentaux industrialisés. Cette révision a mené à l'élaboration et la mise en œuvre de nombreux programmes de santé nationaux et régionaux pour répondre à des besoins de santé scientifiquement étayés et à des crises sanitaires. C'est d'abord au niveau national qu'ont été traitées les questions de santé et de protection sociale comme celle de la périnatalité. Il est alors devenu évident que la planification sanitaire devait tenir compte des déterminants de santé. De nombreux rapports sur la santé ont été publiés, comme le rapport du groupe « Régulation de l'activité et des dépenses de santé : la santé choisie » du Commissariat général du plan de 1983. Ils soulignent notamment qu'il demeure en France une mortalité prématurée importante, des inégalités de santé remarquables et une complexité et segmentation du système de santé. Les autorités ministérielles ont alors pu, dans des documents officiels comme les rapports du Haut Comité de la santé publique *Stratégie pour une politique de santé* de 1992 et *La santé en France : rapport général* de 1994, et ceux de la Conférence nationale de santé, choisir de façon autonome des priorités parmi les sujets traités. Des crises sanitaires, comme celle du sang contaminé par exemple, sont venues renforcer la nécessité d'actions publiques. Au niveau

national, le premier programme national de santé pour le dépistage du cancer du sein a vu le jour en 1993. D'autres ont suivi, souvent appelés « programmes nationaux de santé », ou « PNS ». Ces actions ont pu aussi prendre l'appellation de plan, schéma ou stratégie, traduisant sans doute l'appropriation nouvelle par l'administration en charge de la santé d'une démarche d'animation de projet. Sous des impulsions de ministres, de membres de cabinets ministériels et d'administrations du ministère en charge de la santé et de l'assurance maladie, ces dynamiques nationales ont pu être prises en compte au niveau régional par les conférences régionales de santé et les programmes régionaux de santé. Ce qui frappe dans les réformes du domaine sanitaire, c'est leur succession rapide, l'ampleur des domaines de santé publique abordés et l'enrichissement du vocabulaire avec l'élaboration de nouveaux outils de planification sanitaire. Entre 1995 et 2002, il y a eu 40 programmes nationaux de santé, dont 32 mis en œuvre et 8 émergents. Ce dossier fait le bilan de dix années de programmes nationaux de santé au moment où va se mettre en œuvre la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004. Les auteurs qui y ont contribué espèrent que tous ceux qui seront amenés à participer à sa mise en œuvre comme garants de l'intérêt général et responsables de la mise en cohérence d'actions de santé publique en retireront d'utiles enseignements. 🌿